

Date d'affichage : 16/11/2017

Date d'affichage du compte-rendu : 30/11/2017

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

Jeudi 23 NOVEMBRE 2017 à 19 h 30

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Michel FOURCY

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- **BATIMENT**
 - Groupe scolaire : point sur les travaux
 - Accessibilité PMR
- **VOIRIE**
 - Route d'Orgemont : point sur les travaux
 - Chemin rural de Chamarande : désaffectation et aliénation après enquête publique
 - Sécurisation Chez Gaillard : travaux sur réseau électrique
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - Renouvellement contrat d'un agent contractuel sur un emploi permanent
- **EDUCATION / INFORMATION / CULTURE**
 - Dossier en cours
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**
 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public des déchets (RPQS)
- **FINANCES**
 - Subventions versées aux associations
- **URBANISME**
 - Révision du PLU – Débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)-complément à la délibération n°2017-34
- **QUESTIONS DIVERSES**

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY DU 23 NOVEMBRE 2017

Le 23 novembre 2017 les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Michel FOURCY, Maire.

Membres du conseil en exercice : 13

Membres présents : 9

SECRETARE : Béatrice PERROLLAZ

M. le maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la séance précédente du 19 octobre 2017 et d'approuver ce compte rendu.

Le compte rendu du conseil du 19 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

BATIMENT

Groupe scolaire : la faïence a été posée dans l'entrée. Les travaux de finition sont bien avancés.

Les travaux de remblais démarreront à partir du 27 novembre.

Accessibilité PMR : les grilles d'eau pluviale ont été remplacées pour répondre aux normes. Germain SIERRA prévoit une réunion mardi 05 décembre à 17h30 avec la commission pour faire le point sur l'avancée des travaux programmés.

VOIRIE

Route d'Orgemont : Roland NEYROUD qui assiste à toutes les réunions de chantier informe l'assemblée que les entreprises ne rencontrent aucune difficulté et que les travaux avancent selon le calendrier fixé.

DELIBERATION 2017-35

Chemin rural de Chamarande : désaffectation et aliénation d'une partie du chemin après enquête

Par délibération en date du 11 juillet 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Chamarande situé au droit des parcelles 197,204 et 207, section AB, sur une longueur de 40 mètres environ, en vue de sa cession à M. NEYROUD Raphaël ;

L'enquête publique s'est déroulée du 24 août au 8 septembre 2017.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de :

- désaffecter une partie du chemin rural dit de Chamarande, d'une contenance d'environ 137 m² en vue de sa cession;
- fixer le prix de vente dudit chemin à 89.05 € (0.65 € le m²) ;
- préciser que tous les frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acquéreur ;
- mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DELIBERATION 2017-36

**Participation de la commune au programme d'électrification 2016 :
sécurisation du hameau « Chez Gaillard »**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux sur réseau électrique (sécurisation Chez Gaillard), inclus dans le programme subventionné 2016 du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel ont été réalisés.

Le montant total des travaux s'élève à : **23 520,71 € TTC**

Le financement de ces travaux sur réseau doit être assuré de la façon suivante :

- Subventions	12 740,38 €
- Participation communale	6 860,21 €
- Récupération de TVA	3 920,12 €

TOTAL **23 520,71 € TTC**

La participation du SIESS à ces travaux s'élève à **12 740,38 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de,

- rendre un avis favorable sur le décompte définitif des travaux subventionnés du programme 2016 dont le montant s'élève à : **23 520,71 € TTC**.
- s'engager à verser au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la commune sur ses fonds propres, soit **6 860,21 €**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 2017-37

Renouvellement contrat à durée déterminée

- **Vu** la délibération n°2014-46 en date du 06 novembre 2014 approuvant le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet pour assurer les fonctions suivantes : mise en place et nettoyage de l'espace de restauration, préparation et distribution des repas, accueil et encadrement des enfants durant le temps de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire ;
- **Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat à durée déterminée de l'agent recruté arrivera à son terme le 30 novembre 2017. Il propose de renouveler le contrat pour une durée d'un an.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide de renouveler le contrat à Durée Déterminée de l'agent contractuel à temps non complet, à compter du 1er décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2018,**
- **précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 19 heures/semaine annualisé, soit 14,48/35^{ème},**
- **décide que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 341, indice majoré 322,**
- **charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires à cette embauche,**
- **habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.**
- **précise que les dépenses relatives aux rémunérations de cet emploi seront prévues au budget primitif 2018.**

EDUCATION / INFORMATION / CULTURE

Ecole : Sylvie LE ROUX a assisté au conseil d'école qui a eu lieu le 9 novembre dernier. Elle fait part de plusieurs points :

- **Effectifs :** ils sont en légère hausse pour cette rentrée 2017 : 72 enfants pour 54 familles :

- 13 enfants en petite section, 4 en moyenne section et 8 en grande section soit 25 élèves dans la classe de Cécile GHENO/Blandine DUCHATELET.
- 8 CP, 10 CE1, 5 CE2 soit 23 élèves en CP/CE1/CE2 dans la classe d'Amélie GOALEC.
- 17 CM1 et 7 CM2 soit 24 élèves en CM1/CM2 dans la classe de Isabel CRESPO/Blandine DUCHATELET.

Deux élèves de CE1 et CM1 sont parties aux vacances de la Toussaint.

- Projets éducatifs et culturels : les enfants travaillent toujours sur les thématiques autour du potager avec Valérie DESHAIRES (intervenante de la CCFU), les enfants auront la chance de voir éclore des poussins et un poulailler sera mis en place dans le jardin de l'école, les enfants bénéficieront de 10 séances de cirque, ...
- Remerciements : la directrice remercie très sincèrement la municipalité pour l'achat de son nouveau poste informatique en remplacement du précédent qui était ancien et qui ne permettait plus les mises à jour des logiciels et notamment de l'anti-virus.

Bulletin municipal : la commission se réunira jeudi 07 décembre à 18h30 afin de faire un point sur les données collectées et l'avancement de la rédaction.

Bibliothèque : Sylvie LE ROUX lance un appel aux bonnes volontés pour aider les bénévoles à faire vivre la bibliothèque communale. Elle rappelle les permanences : le mardi de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 16h00 à 18h00 toute l'année sauf pendant les vacances scolaires ainsi que le jeudi matin pour accueillir les enfants de l'école.

Associations : le Sou des Ecoles organise un marché de Noël le 16 décembre à la salle polyvalente. Un arrêté autorisant l'occupation du domaine public a été pris.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public des déchets (RPQS). Il précise que l'envoi de ces documents par mail a été effectué à l'ensemble des conseillers.

FINANCES

Subventions versées aux associations : l'attribution des subventions 2017/2018 se fera en début d'année 2018 au moment de l'élaboration du budget primitif 2018.

URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement s'est déroulé lors du conseil précédent. Il

explique qu'il convient de prendre une délibération complémentaire qui reprend l'intégralité du compte-rendu du débat dans le corps de la délibération.

Monsieur le Maire relate le débat à l'assemblée (voir compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2017).

Complément à la délibération n°2017-34 en intégrant dans le corps de la délibération les éléments du débat qui étaient inscrits dans le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2017.

DELIBERATION 2017-38

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément à l'article L. 153-12 À L.153-13 du Code de l'Urbanisme – complément à la délibération n°2017-34

- **Vu** le Code Général de Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code l'Urbanisme notamment ses articles L.151-1 et suivants
- **Vu** l'article L.153-12 et L153-13
- **Vu** sa délibération n°2016-17 du 28 avril 2016 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10 décembre 2007 et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
- **Vu** la délibération n°2017-34 du 19 octobre 2017 actant la tenue du débat sur les orientations générales du PADD,
- **Considérant** que conformément aux dispositions du L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD, au cours de la séance du 19 octobre 2017 et que les éléments de ce débat ont été inscrit dans le compte-rendu de cette séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **dit que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération,**
- **dit que le support de présentation sera annexé à la présente délibération,**
- **dit que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.**

QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation sentiers communal : Florent Combet tenait à informer l'assemblée que l'association Chemin Faisants a fini de réhabiliter le chemin qui relie le hameau du Crêt aux Balmettes.

Séance levée à 21h00.

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY DU 23 NOVEMBRE 2017

N°	Objet
35-2017	Chemin rural de Chamarande : désaffectation et aliénation d'une partie du chemin après enquête
36-2017	Participation de la commune au programme d'électrification 2016 : sécurisation du hameau « Chez Gaillard »
37-2017	Renouvellement contrat à durée déterminée
38-2017	Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément à l'article L. 153-12 À L.153-13 du Code de l'Urbanisme - complément à la délibération n°2017-34

M. FOURCY Maire		F. COMBET	
G. SIERRA 1 ^{er} Adjoint		M. MEGEVAND	Absente
S. LE ROUX 2 ^{ème} Adjointe		Y. NOTERMAN	
R. NEYROUD 3 ^{ème} Adjoint		B. PERROLLAZ	
J.P. RICLOT 4 ^{ème} Adjoint		M. PERROLLAZ Absent pourvoir à B. Perrollaz	
B. ACCAMBRAY			
C. AVIOLAT Absent pourvoir à F. Combet			
Y. BOURSET	Absent		